



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tulle, le 26/08/2021

OUVERTURE DE LA TÉLÉDÉCLARATION DES PERTES DE RÉCOLTE SUR FRUITS À NOYAUX SUITE AU GEL DE PRINTEMPS 2021.

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) a reconnu le 7 juillet 2021 l'état de calamité agricole pour les pertes de récolte sur fruits à noyaux (pêches, cerises et prunes) suite au gel du 4 au 8 avril 2021.

Les agriculteurs concernés pourront déposer leur demande d'indemnisation du lundi 6 septembre au mardi 5 octobre 2021 via la plateforme en ligne TéléCALAM.

Toutes les informations utiles sont regroupées sur le site internet des services de l'État en Corrèze : <https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-et-foret/Agriculture/Les-calamites-agricoles>

Pour tout renseignement complémentaire :

Service économie agricole de la DDT
Béatrice CHABANIER : 05 55 21 80 09
Damien LONGUEVILLE : 05 55 21 82 40 / 06 02 13 59 39